Image not found or type unknown

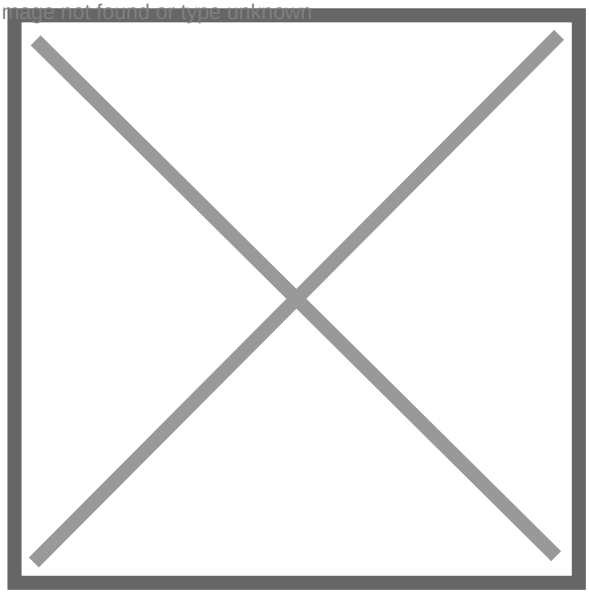

Syntec et déplacement en tgv pour les ic

Par **jpelican**, le **27/05/2010** à **11:53**

Bonjour,

Je suis Ingénieur Cadre dans une SSII, mon poste occasionne des déplacements en TGV.

Dans la convention collective SYNTEC, titre 8 - article 59, il est précisé que mes déplacements doivent se faire en 1ère classe ou confort équivalent. Mon employeur effectue lui-même mes réservations de TGV et me fournit à chaque fois des billets 2nde classe, en connaissance de cause.

Je souhaite savoir quelle(s) sanction(s) mon employeur encoure en ne respectant pas cette règle ?

D'avance merci pour votre attention

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés